

Les modalités d'organisation des formations

	Action de formation régionale classique (AFRC)	Action de formation régionale délocalisée (AFRD)	Action de formation reprise sur le plan
INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none">▶ L'inscription de vos agents se fait en ligne, sur la plateforme. https://iledefrance.eanhf.com/	<ul style="list-style-type: none">▶ Envoi du formulaire de demande (téléchargeable sur notre site Internet) dûment complété, tamponné et signé à iledefrance.formation@anhf.fr au plus tard :<ul style="list-style-type: none">▶ le 20/10/2023 pour les commandes du 1^{er} semestre ;▶ le 22/03/2024 pour les commandes du 2^e semestre.	<p>Sur l'outil LA ForMuLE</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Rechercher la formation souhaitée.▶ Émettre un bon de commande pour une ou plusieurs sessions, directement, auprès de l'organisme de formation. <p>En cas de difficulté, contacter votre conseiller formation Anfh.</p>
CONFIRMATION	<ul style="list-style-type: none">▶ Confirmation immédiate dès l'inscription sur la plateforme.▶ Un mois avant le début de la formation, l'Anfh met à disposition sur la plateforme :<ul style="list-style-type: none">• la convocation,• la fiche programme,• le formulaire de demande de remboursement. <p>Documents à transmettre, par vos soins, à vos agents.</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Un courrier vous sera envoyé pour valider les accords de prise en charge début novembre 2023 pour les demandes du 1^{er} semestre début avril 2024 pour les demandes du 2^e semestre.▶ Pour confirmer et émettre le bon de commande, il faut, impérativement, transmettre à l'Anfh, les dates planifiées et la liste des agents inscrits.	<ul style="list-style-type: none">▶ En fonction de vos pratiques internes.
ANNULATION	<ul style="list-style-type: none">▶ Sur la plateforme en ligne.▶ Au moins 2 jours avant la formation. <p>Si cette condition n'est pas respectée, vos prochaines demandes seront considérées comme non prioritaires.</p> <p>Tout remplacement d'agent doit être validé, en amont, par l'Anfh.</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Envoyer un mail, au plus tard, 2 semaines avant le début de la formation à iledefrance.formation@anhf.fr <p>Passé ce délai, l'Anfh se réserve le droit de vous demander de régler la facture sur vos fonds propres.</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Se référer aux obligations contractuelles rédigées par l'Anfh. <p>Pour plus d'informations, contacter votre conseiller formation Anfh.</p>

Les modalités d'organisation des formations

Actions de formation régionales classiques

- **Quel besoin ?**
Pour des besoins individuels.
- **Quel type de formations ?**
Toutes les formations du Plan d'Actions Régionales à l'exception de celles avec la mention « prise en charge, uniquement, sur le Plan de formation ».
- **Avec qui ?**
Avec des professionnels de différents établissements.
- **Où ?**
Dans les locaux de l'Anfh Île-de-France ou dans des salles mises à disposition par l'Anfh.
- **Quel financement ?**
Sur les fonds mutualisés Anfh.

Actions de formation reprises sur plan

- **Quel besoin ?**
Pour des besoins individuels et collectifs.
- **Quel type de formations ?**
Toutes les formations du Plan d'Actions Régionales et celles disponibles sur la plateforme Anfh LA ForMuLE.
- **Avec qui ?**
Les professionnels de votre établissement / GHT / GCSMS / établissements adhérents limitrophes.
- **Où ?**
Dans vos locaux ou une salle louée à cet effet.
- **Quel financement ?**
Sur votre plan de formation.

Actions de formation régionales délocalisées

- **Quel besoin ?**
Pour des besoins collectifs.
- **Quel type de formations ?**
Toutes les formations du Plan d'Actions Régionales à l'exception de celles avec la mention « prise en charge, uniquement, sur le plan de formation ».
- **Avec qui ?**
Les professionnels de votre établissement / GHT / GCSMS / établissements adhérents limitrophes.
- **Où ?**
Dans vos locaux ou une salle louée à cet effet.
- **Quel financement ?**
Sur les fonds mutualisés Anfh. **ATTENTION, en dessous de 8 agents présents (ou 5 agents en distanciel) les frais pédagogiques pourront être imputés sur votre plan de formation.**